

DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LUISANT

16 JUILLET 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19.07.01

L'an deux mil dix-neuf,
Le seize juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence du Maire, Bertrand MASSOT,

Etaient présents : M. Massot, M. Bouteleux, M. Marais, Mme Blancpain-Maury, Mme Laurent, M. Ménager, Mme David, Mme Garnaud, M. Gouin, Mme Rousseau, M. Pappalardo, M. Couvert, Mme Chhan Dos Santos, M. Boiret, Mme Salvador, M. Schuler, Mme Bouchereau

Absents ayant donné pouvoir : Mme Perez à Mme Laurent, Mme Geli à M. Marais, M. Dubois à M. Menager, M. Bordier à Mme David, Mme Beausse à M. Bouteleux, Mme Alonso à M. Massot, M. Esnault à Mme Blancpain-Maury, Mme Desbuquoy à M. Boiret,

Absents : M. Guillester, Mme Fillon Bensalem, M. Carriere

OBJET : Maintien ou non des fonctions de Monsieur Franck GUILLESSER, adjoint au Maire, après retrait de l'ensemble de ses délégations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20,

Vu l'arrêté n°14.04.060 du 22 avril 2014, par lequel le Maire a donné délégation de fonction et de signature à un adjoint, Monsieur Franck GUILLESSER, dans les domaines suivants :

- gestion de la voirie (travaux, éclairage public, mobilier urbain) ;
- les opérations de construction, d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti communal ;
- la police municipale : sécurité scolaire, surveillance des bâtiments communaux ;
- la représentation du Maire dans les instances relatives à la sécurité et à l'accessibilité des établissements recevant du public ;
- pour le cimetière : renouvellement des concessions,

Vu l'arrêté n°19.07.138 du 09 juillet 2019 portant retrait d'une délégation de fonction et de signature à un adjoint,

Considérant qu'il est nécessaire de préserver la bonne marche de l'administration municipale,

Considérant que, aux termes de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions,

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du retrait d'une délégation de fonction et de signature à Monsieur Franck GUILLESSER, adjoint au Maire ; de se prononcer sur la nature du scrutin, public ou secret et de décider du maintien ou non des fonctions de Monsieur Franck GUILLESSER, adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, M. Boiret, Mme Salvador, M. Schuler et Mme Bouchereau n'ayant pas pris part au vote,

- **PREND ACTE** du retrait d'une délégation de fonction et de signature à Monsieur Franck GUILLESSER, adjoint au Maire,
- **DECIDE** de se prononcer par le biais d'un scrutin public
- **DECIDE** de faire cesser les fonctions de Monsieur Franck GUILLESSER en tant qu'adjoint au Maire.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Bertrand MASSOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19.07.02

L'an deux mil dix-neuf,
Le seize juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence du Maire, Bertrand MASSOT,

Étaient présents : M. Massot, M. Bouteleux, M. Marais, Mme Blancpain-Maury, Mme Laurent, M. Ménager, Mme David, Mme Garnaud, M. Gouin, Mme Rousseau, M. Pappalardo, M. Couvert, Mme Chhan Dos Santos, M. Boiret, Mme Salvador, M. Schuler, Mme Bouchereau

Absents ayant donné pouvoir : Mme Perez à Mme Laurent, Mme Geli à M. Marais, M. Dubois à M. Menager, M. Bordier à Mme David, Mme Beausse à M. Bouteleux, Mme Alonso à M. Massot, M. Esnault à Mme Blancpain-Maury, Mme Desbuquoy à M. Boiret,

Absents : M. Guillester, Mme Fillon Bensalem, M. Carriere

OBJET : Détermination du nombre d'adjoints au Maire et fixation de l'ordre du tableau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-1 et L.2121-2,

Vu la délibération n°14.04.01 en date du 04 avril 2014, par laquelle il a été décidé de fixer à sept le nombre des adjoints,

Vu les délibérations successives, et notamment la délibération n°17.09.01 en date du 27 septembre 2017 fixant le nombre des adjoints et modifiant l'ordre du tableau du Conseil Municipal notamment,

Vu la délibération n°19.07.01 relative au maintien ou non des fonctions d'un adjoint au Maire,

Considérant qu'un poste d'adjoint au Maire est désormais vacant, il convient que le Conseil Municipal se prononce sur la nouvelle détermination du nombre des adjoints,

Il est demandé au Conseil Municipal de modifier le nombre des adjoints au Maire et le réduire de huit à sept, de promouvoir d'un rang chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions et de fixer, en conséquence, l'ordre du tableau du Conseil Municipal comme suit :

Maire	B. MASSOT
1^{er} adjoint au Maire	V. BOUTELEUX
2^e adjoint au Maire	C. PEREZ
3^e adjoint au Maire	D. MARAIS
4^e adjoint au Maire	N. BLANCPAIN
5^e adjoint au Maire	B. LAURENT
6^e adjoint au Maire	L. MENAGER
7^e adjoint au Maire	G. DAVID
Conseiller municipal délégué	Y.-M. GOUIN

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, M. Boiret, Mme Salvador, M. Schuler et Mme Bouchereau n'ayant pas pris part au vote,

- **MODIFIE** le nombre des adjoints au Maire et le réduit de huit à sept,
- **PROMEUT** d'un rang chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions,
- **FIXE**, en conséquence, l'ordre du tableau du Conseil Municipal comme suit :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 19.07.02 (suite)

Maire	B. MASSOT
1^{er} adjoint au Maire	V. BOUTELEUX
2^e adjoint au Maire	C. PEREZ
3^e adjoint au Maire	D. MARAIS
4^e adjoint au Maire	N. BLANCPAIN
5^e adjoint au Maire	B. LAURENT
6^e adjoint au Maire	L. MENAGER
7^e adjoint au Maire	G. DAVID
Conseiller municipal délégué	Y.-M. GOUIN

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Bertrand MASSOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19.07.03

L'an deux mil dix-neuf,
Le seize juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence du Maire, Bertrand MASSOT,

Étaient présents : M. Massot, M. Bouteleux, M. Marais, Mme Blancpain-Maury, Mme Laurent, M. Ménager, Mme David, Mme Garnaud, M. Gouin, Mme Rousseau, M. Pappalardo, M. Couvert, Mme Chhan Dos Santos, M. Boiret, Mme Salvador, M. Schuler, Mme Bouchereau

Absents ayant donné pouvoir : Mme Perez à Mme Laurent, Mme Geli à M. Marais, M. Dubois à M. Ménager, M. Bordier à Mme David, Mme Beausse à M. Bouteleux, Mme Alonso à M. Massot, M. Esnault à Mme Blancpain-Maury, Mme Desbuquoy à M. Boiret,

Absents : M. Guillester, Mme Fillon Bensalem, M. Carriere

OBJET : Indemnités de fonction des élus municipaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2123-23 et L2123-24,

Vu la délibération de la présente séance du Conseil Municipal, relative au maintien ou non des fonctions d'un adjoint au Maire,

Vu la délibération n°19.07.02 relative à la détermination du nombre d'adjoints au Maire et fixant l'ordre du tableau,

Considérant qu'il appartient au conseil Municipal de voter, dans les conditions fixées par la loi, les indemnités de fonction versées aux élus municipaux, étant entendu que les crédits sont inscrits au budget de la commune,

Il est demandé au Conseil Municipal de ne pas modifier le montant des indemnités de fonction du Maire ainsi que des adjoints et conseillers titulaires d'une délégation, en maintenant les taux suivants :

AVANT cette délibération		APRES cette délibération	
Qualité Prénom - NOM	Pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique*	Qualité Prénom - NOM	Pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique*
Maire B. MASSOT	55%	Maire B. MASSOT	55%
1 ^{er} adjoint au Maire V. BOUTELEUX	22%	1 ^{er} adjoint au Maire V. BOUTELEUX	22%
2 ^e adjoint au Maire C. PEREZ	22%	2 ^e adjoint au Maire C. PEREZ	22%
3 ^e adjoint au Maire D. MARAIS	22%	3 ^e adjoint au Maire D. MARAIS	22%
4 ^e adjoint au Maire N. BLANCPAIN	22%	4 ^e adjoint au Maire N. BLANCPAIN	22%
5 ^e adjoint au Maire F. GUILLESTER	22%	6 ^e adjoint au Maire B. LAURENT	22%
6 ^e adjoint au Maire B. LAURENT	22%	7 ^e adjoint au Maire L. MENAGER	22%
7 ^e adjoint au Maire L. MENAGER	22%	8 ^e adjoint au Maire G. DAVID	14%
8 ^e adjoint au Maire G. DAVID	14%	Cons. mun^{SP} délégué Y.-M. GOUIN	7%
Cons. mun^{SP} délégué Y.-M. GOUIN	7%		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19.07.03 (suite)

*Pour mémoire : IB 1022 – IM 826

Pourcentage	Montant brut / mois
55%	2128,86
22%	851.55
14%	541.89
7%	270.95

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, M. Boiret, Mme Salvador, M. Schuler et Mme Bouchereau n'ayant pas pris part au vote,

- **DECIDE** de ne pas modifier le montant des indemnités de fonction du Maire ainsi que des adjoints et conseillers titulaires d'une délégation, en maintenant les taux suivants :

AVANT cette délibération		APRES cette délibération	
Qualité Prénom - NOM	Pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique*	Qualité Prénom - NOM	Pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique*
Maire B. MASSOT	55%	Maire B. MASSOT	55%
1 ^{er} adjoint au Maire V. BOULETEUX	22%	1 ^{er} adjoint au Maire V. BOULETEUX	22%
2 ^e adjoint au Maire C. PEREZ	22%	2 ^e adjoint au Maire C. PEREZ	22%
3 ^e adjoint au Maire D. MARAIS	22%	3 ^e adjoint au Maire D. MARAIS	22%
4 ^e adjoint au Maire N. BLANCPAIN	22%	4 ^e adjoint au Maire N. BLANCPAIN	22%
5 ^e adjoint au Maire F. GUILLESSER	22%	6 ^e adjoint au Maire B. LAURENT	22%
6 ^e adjoint au Maire B. LAURENT	22%	7 ^e adjoint au Maire L. MENAGER	22%
7 ^e adjoint au Maire L. MENAGER	22%	8 ^e adjoint au Maire G. DAVID	14%
8 ^e adjoint au Maire G. DAVID	14%	Cons. <u>mun^{cpal}</u> délégué Y.-M. GOUIN	7%
Cons. <u>mun^{cpal}</u> délégué Y.-M. GOUIN	7%	X	X

Le Maire,

Bertrand MASSOT